Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trop de lynx : Vaud et Fribourg demandent une autorisation de tirer

En raison de la forte densité de lynx constatée dans les régions alpines et des nombreuses attaques que ces félins opèrent dans la population ovine, les cantons de Vaud et Fribourg estiment qu'il est temps de remédier à cette situation. La conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline Maurer-Mayor et le conseiller d'Etat fribourgeois Pascal Corminboeuf ont tenu une conférence de presse, afin de communiquer les mesures envisagées pour faire face à une situation de crise naissante.

Les deux cantons ont décidé de s'adresser à M. Philippe Roch, directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, afin que, sur la base de l'analyse scientifique approfondie qui vient d'être menée dans les cantons de Berne, Fribourg et Vaud, il détermine les conditions pour autoriser le tir de lynx, conformément à la législation en vigueur.

Parmi les mesures à prendre, Vaud et Fribourg estiment que le tir du lynx doit être envisagé, mais uniquement sur la base de critères précis, correspondant à une situation de densité très élevée de ce prédateur. Or, l'Office fédéral de l'environnement est compétent pour accorder l'autorisation d'une telle initiative.

Mme Maurer-Mayor a précisé que, face aux arguments des uns et des autres, dans un contexte passionnel et émotionnel, ces critères revêtent une importance capitale. Il est indispensable, selon les deux conseillers d'Etat, que ce dossier soit géré par les autorités cantonales. Cela pour éviter des actions illicites contre ce prédateur.

Il est également capital que tous les milieux concernés (autorités, éleveurs, chasseurs et protecteurs de la nature) collaborent, afin de permettre une coexistence stable avec ces animaux, que personne ne souhaite voir disparaître.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 mars 1998

M. Paul Demierre, inspecteur cantonal de la chasse (FR) Tél. 026/305'23'44. M. Cornelis Neet, conservateur de la faune (VD)Tél. 021/694'82'01